

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de Relance - Signature d'une convention dans le BTP

Les professionnels du BTP signent une convention avec le réseau des Caisses de Congés Payés et l'Union Sociale pour l'Habitat

Paris, le 18 novembre 2009 - Les professionnels du BTP, regroupés dans les quatre organisations CAPEB, FFB, FNTP et FNSCOP-BTP, le Réseau des Caisses de Congés Payés du Bâtiment et l'Union Sociale pour l'Habitat fédérant l'ensemble des organismes HLM, ont souhaité agir de concert pour, à la fois, soutenir l'activité et lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

A cette fin, les Caisses des congés payés du bâtiment ont convenu de mettre à disposition une enveloppe de prêts à **15 ans** au taux privilégié de **1%**.

Ces prêts serviront à la réalisation d'opérations de réhabilitation thermique n'entrant pas dans le champ de l'éco-prêt mis en place dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Ces prêts seront distribués par Dexia Crédit local, retenu suite à un appel à la concurrence, et accordés sans mise en œuvre d'un mécanisme de garantie. Le tableau ci-après précise les critères d'éligibilité et les conditions financières des prêts octroyés.

	Enveloppe
Montant	100 M€
Financier	Caisses de congés payés du Bâtiment
Bénéficiaires	Organismes HLM hors SEM pour des travaux d'économie d'énergie non éligibles à l'éco prêt CDC
Montant max.	500 000 euros / bailleur
Quotité max.	33% de l'investissement
Durée	15 ans
Conditions financières	Taux fixe 1%

Contacts presse :

Capeb : Isabelle Planchais : 06 08 56 78 06 ;

FFB : Anaïk Cucheval : 01 40 69 51 39 ;

FNTP : Jean-Christophe Goux-Reverchon : 01 44 13 31 15 ;

FNSCOP-BTP : Olivier Diard : 01 55 65 12 20

USH : Nelly Haudegand : 01 40 75 79 42